



Évreux, le 10 juillet 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse : évolution de la situation

Depuis le 27 juin 2019, le département de l'Eure se trouve confronté aux effets de la sécheresse avec le déclenchement de la vigilance sur 4 bassins hydrographiques.

Parallèlement aux phénomènes liés à la canicule, l'absence de pluies depuis plusieurs semaines couplée à la décharge progressive des nappes, a conduit **le préfet de l'Eure à prendre deux nouveaux arrêtés ce 8 juillet, plaçant 6 nouveaux bassins - Iton Aval, Risle Amont et Aval, Charentonne, Eure Aval et Andelle en vigilance portant le nombre à 9 désormais sur 14.**

Par ailleurs, la situation du bassin de l'Iton Amont, inclus entre les communes de Bourth et Damville, s'est dégradée avec passage au stade de l'alerte impliquant des mesures de restrictions :

- Interdiction du remplissage des piscines privées sauf chantier en cours ;
- Interdiction du lavage des véhicules par rouleaux (sauf en circuit fermé), ces mesures ne s'appliquant pas aux véhicules ayant une obligation réglementaire ou technique.
- Interdiction du lavage des voies, trottoirs, façades et terrasse entre 10h et 20h.
- Interdiction de l'arrosage des pelouses et espaces verts privés ou publics entre 10h et 20h.
- Interdiction de l'arrosage des jardins ouvriers et potagers entre 10h et 18h.

Des mesures complémentaires, détaillées dans l'arrêté joint, s'appliquent aux professionnels, collectivités et agriculteurs.

Pour toute information complémentaire sur le détail des mesures applicables :

- Site de la Préfecture de l'Eure : <http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Politique-de-l-eau-et-de-la-nature/Eau/Secheresse/>
- Site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr



@prefet.eure



@Prefet27



www.eure.gouv.fr